Version 6.3 Date de révision 01.04.2023 Date d'impression 23.06.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Ammonium cerium(IV) nitrate

Code Produit : S66568 Marque : Educachim

No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas

d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

No.-CAS : 16774-21-3

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SCIENCETHIC

32 Route de Rouen 27 930 NORMANVILLE

Téléphone : (+33) 2 32 23 02 30 E-mail : jecontacte@sciencethic.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

d'Urgence

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Matières solides comburantes (Catégorie 2), H272

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (Catégorie 1), H290

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302 Corrosion cutanée (Sous-catégorie 1B), H314

Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318

Sensibilisation cutanée (Sous-catégorie 1A), H317

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau

à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Informations

Additionnelles sur les

**Dangers** 

aucun(e)

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever



immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau

à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Informations

Additionnelles sur les

**Dangers** 

aucun(e)

# 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Synonymes : Ceric ammonium nitrate

Formule :  $H_8CeN_8O_{18}$ Poids moléculaire : 548,22 g/mol No.-CAS : 16774-21-3No.-CE : 240-827-6

Composant		Classification	Concentration
Ammonium-cérium(IV) nitrate			
NoCAS NoCE	16774-21-3 240-827-6	Ox. Sol. 2; Met. Corr. 1; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1A; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H272, H290, H302, H314, H318, H317, H400, H410 Facteur M - Aquatic Acute: 1 - Aquatic Chronic: 1	<= 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

# Conseils généraux

Le secouriste doit se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

# En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.



### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

# En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes d'azote (NOx)

oxydes de cerium

Non combustible.

Effet comburant par libération d'oxygène.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

### 5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.



# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

# Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# **Conditions de stockage**

Pas de récipients en métal.

Bien fermé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.

Stocker sous gaz inerte. Hygroscopique.

### Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 5.1B: Matières dangereuses oxydantes

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

# **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1 Paramètres de contrôle

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

# 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité à protection intégrale

# Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de). Contact total



Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé : KCL 741 Dermatril® L

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Contact par éclaboussures Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé : KCL 741 Dermatril® L

### **Protection du corps**

Vêtements de protection résistants aux acides

# **Protection respiratoire**

nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

# Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Etat physique cristallin(e)b) Couleur orangec) Odeur légère

d) Point de fusion/point de congélation

Point de fusion: > 400 °C - OCDE ligne directrice 102 - Se

décompose sans fondre.

Point/intervalle de fusion: 214 °C - dec.

e) Point initial Donnée non disponible

d'ébullition et intervalle d'ébullition

Ce produit n'est pas inflammable. - Inflammabilité (solides)

f) Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible

 g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité



h) Point d'éclair Donnée non disponible Température d'auto-Donnée non disponible inflammation env. 214 °C Température de j) décomposition 0,61 à 111,11 g/l à 20 °C k) pН Viscosité Viscosité, cinématique: Donnée non disponible I) Viscosité, dynamique: Donnée non disponible 919 g/l à 20 °C - OCDE ligne directrice 105 m) Hydrosolubilité n) Coefficient de Non applicable pour les substances inorganiques partage: noctanol/eau o) Pression de vapeur Donnée non disponible 2,49 gcm3 à env.24 °C - OCDE ligne directrice 109 p) Densité Densité relative Donnée non disponible q) Densité de vapeur Donnée non disponible relative r) Caractéristiques de la Donnée non disponible particule s) Propriétés explosives Donnée non disponible Propriétés La substance ou le mélange est classé comme comburant dans

#### Autres informations concernant la sécurité 9.2

la catégorie 2.

Donnée non disponible

comburantes

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

t)

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec : substances combustibles

Agents réducteurs

Oxydants forts

Acides forts

**Bases** 

Poudres métalliques

Cyanures

Esters



### 10.4 Conditions à éviter

Éviter l'humidité. aucune information disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

# Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - > 300 - 2.000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 420)

Symptômes: En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et

le tractus gastro-intestinal.

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences

possibles:, lésion des voies respiratoires

Dermale: Donnée non disponible

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Corrosif - 4 h (OCDE ligne directrice 404)

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

(OCDE ligne directrice 405)

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde

Résultat: positif

(OCDE ligne directrice 406)

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Escherichia coli/Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible



# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

# Danger par aspiration

Donnée non disponible

# 11.2 Information supplémentaire

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système

endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, Insuffisance respiratoire, spasme, inflammation et oedème du larynx, spasme, inflammation et oedème des bronches, congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau., A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1 Toxicité

Toxicité pour les Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-

poissons ciel) - 0,53 mg/l - 96 h

(OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la Essai en semi-statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - >

daphnie et les autres 100 mg/l - 48 h

invertébrés (OCDE Ligne directrice 202)

aquatiques

algues

Toxicité pour les Essai en statique CE50r - Pseudokirchneriella subcapitata (algues

vertes) - 93 mg/l - 72 h

(OCDE Ligne directrice 201)

Toxicité pour les Essai en statique CE50 - boue activée - > 1.000 mg/l - 3 h

bactéries (OCDE Ligne directrice 209)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-



accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 %

ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### **Produit**

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directivedes déchets 2008/98 / CE.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 3085 IMDG: 3085 IATA: 3085

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (Ammonium-cérium(IV) nitrate) IMDG: OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (Ammonium cerium(IV) nitrate)

IATA: Oxidizing solid, corrosive, n.o.s. (Ammonium cerium(IV) nitrate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 5.1 (8) IMDG: 5.1 (8) IATA: 5.1 (8)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui IMDG Polluant marin: oui IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en : (E)

tunnels

Information : Donnée non disponible

supplémentaire



# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

### Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

: DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

# Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4440: Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3.

4510: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

# **Autres réglementations**

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à directive 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Peut aggraver un incendie; comburant.
H400	Peut être corrosif pour les métaux.
H410	Nocif en cas d'ingestion.



### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnespratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL -Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC

- Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température dedécomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existantsen Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les

Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. La société Sciencéthic, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

